

Le Brevet Professionnel SURF

Mode d'emploi

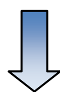
Vous devez être titulaires du PSE1 recyclé à l'entrée en formation

Le nombre de places proposées en formation est limité, les candidats sont donc classés à l'issue des tests de sélection.

La sélection des candidats s'établit selon le parcours suivant :

Vérification des exigences préalables : Ce sont les tests techniques de surf
Inscription obligatoire auprès de la Fédération Française de Surf
contact@surfingfrance.com

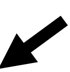
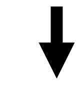
(Sont dispensés de ces tests les candidats titulaires d'une attestation de performance FFSurf)



Tests de sélection : si réussite aux exigences préalables
Les 7 et 8 janvier 2016
(Un écrit, un entretien et une épreuve de natation)
Inscription obligatoire et dépôt du dossier avant le 20 novembre 2015 auprès du CREPS



Orientation (si retenu)


Formation longue

A l'UCPA Bombannes, De février 2016 à Septembre 2016.

Pour les candidats n'ayant pas de diplômes sportifs.

602h de formation possible

Formations courtes

A l'UCPA Lacanau, De mars 2016 à Septembre 2016.

Pour les candidats titulaires d'un BIF ou BPJEPS ou d'un BEES 1[er] degré

392h de formation possible

A l'ACASAL Soustons (avec la FFSurf) De mars 2016 à Septembre 2016.

Pour les candidats possédant le BIF (Brevet d'Initiateur fédéral) ou BPJEPS ou BE1/ BE2

378h de formation possible

Renseignements

- **CREPS de Bordeaux Antenne Sud**: 05 58 41 57 73
- **FEDERATION FRANCAISE DE SURF** : 05 58 43 55 88
- **UCPA** : 05 56 70 19 81